

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

FONDÉE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. H. BRUGSCH, F. CHABAS, EUG. REVILLOUT.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC. ETC.

28, RUE BONAPARTE, 28, A PARIS.

III^e année.N^o III.

1883.

La REVUE ÉGYPTOLOGIQUE paraît tous les trois mois par numéros de six feuilles au moins, avec planches, fac-simile etc. — Aucun numéro ne se vend séparément.

Prix de l'abonnement annuel: Paris 30 fr. — Départements 31 fr. — Étranger 32 fr.

Sommaire: La caste militaire organisée par Ramsès II d'après Diodore de Sicile et le poème de Pentaour (E. REVILLOUT). — Le budget des cultes sous Ptolémée Philadelphie (E. R.). — Un registre budgétaire sur le rendement des impôts en Égypte (E. R.). — Le papyrus Sakkakini (E. R.). — La requête d'un esclave (E. R.). — Leçon sur la location en Égypte, professée à l'école du Louvre (E. R.). — Comptes du Sérapéum (E. et V. REVILLOUT). — Nécrologie et nouvelles. — Bibliographie.

LA CASTE MILITAIRE

ORGANISÉE PAR RAMSÈS II D'APRÈS DIODORE DE SICILE ET LE POÈME
DE PENTAOUR.

Les biens ecclésiastiques étaient très considérables en Égypte. Les auteurs grecs nous affirment que la terre d'Égypte était divisée entre le roi, les prêtres, les guerriers (affirmation confirmée par les témoignages des papyrus déjà recueillis par nous dans notre cours de droit égyptien).

Cette division tripartite de la propriété éminente, réduisant la propriété individuelle à une sorte de fermage indéfiniment continué, aurait eu, d'après les témoignages antiques, une double origine. Selon la Genèse, le Pharaon de Joseph, qui appartenait aussi à la race étrangère des pasteurs sémitiques, profita d'une famine pour dépouiller les habitants à la seule exception des prêtres, qu'il voulut bien nourrir gratis. Quand, ensuite, les Égyptiens d'origine reprirent le dessus, cet abus royal ne disparut pas. En effet, l'auteur de la Genèse nous ajoute que la nouvelle division subsista depuis ce jour jusqu'à son époque. Probablement cet état de choses fut régularisé lors de l'expulsion des pasteurs et de la nouvelle domination des rois égyptiens de race : et la division bipartite des terres prit alors la forme tripartite. Le Pharaon qui vit grandir Moïse est Ramsès II, au profit duquel les Hébreux construisirent, selon le texte sacré, la ville de Ramsès. Or, c'est justement ce Ramsès II, le grand Sésostri ou Sésosis, si dur pour les Sémites, que Diodore nous indique comme s'étant occupé spécialement de la distribution des terres et de l'organisation générale du sol de l'Égypte. Il passait à ce titre pour le second législateur des Égyptiens et succédait directement en cette qualité au légendaire Sasychis. Son œuvre spéciale, ses lois particulières concernaient : 1^o les terres, 2^o les

14